



CARREFOUR : PAIEMENT PAR CHEQUE TARDIF?OU LEGAL?

Par **sniper440**, le **17/11/2011** à **08:01**

J'ai été embauché 1 mois à carrefour du 1er au 31 octobre, par le biais d'un contrat étudiant. Mon contrat finissant donc le 31 octobre, je devrais percevoir un chèque... Aujourd'hui le 17 novembre, je ne vois aucun signe de vie de ce chèque promis il y a 2 semaines déjà et ceux malgré des appels...

Bien qu'il y ait que 17 jours d'intervalle, Carrefour à t-il tort?

Merci

Par **P.M.**, le **17/11/2011** à **10:05**

Bonjour,

Normalement le solde de tout compte est quérable, c'est à dire que vous devez aller le chercher, mais si l'on ne vous annonce pas qu'il est prêt, c'est inutile de vous déplacer, en revanche, vous pourriez envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur pour réclamer votre dû et prévenir que si vous n'avez pas une réponse immédiate, vous saisissez le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **sniper440**, le **21/11/2011** à **10:07**

J'envisage donc de lui lancer une lettre recommandée avec AR.
Merci de votre réponse =)